

CONSEIL MUNICIPAL



Compte Rendu de la Séance du Jeudi 27 Janvier 2012

SOMMAIRE

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	3
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....	3
III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES	3
IV – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D’ADHÉSION AU SYSTÈME D’INFORMATION GÉOGRAPHIQUE D’ALÈS AGGLOMÉRATION.....	4
V – CONVENTION AVEC LE SMEG POUR LA MISE EN DISCRÉTION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AU NIVEAU DU CARREFOUR ROUTE DE LÉZAN-CAVE COOPÉRATIVE	4
VI – CONVENTION AVEC LE SMEG POUR LA MISE EN DISCRÉTION DU RÉSEAU D’ÉCLAIRAGE PUBLIC AU NIVEAU DU CARREFOUR ROUTE DE LÉZAN-CAVE COOPÉRATIVE.....	5
VII – CONVENTION AVEC LE SMEG POUR LA MISE EN DISCRÉTION DU RÉSEAU TÉLÉCOM AU NIVEAU DU CARREFOUR ROUTE DE LÉZAN-CAVE COOPÉRATIVE	5
VIII – CONVENTION AVEC LE SMEG POUR LA MISE EN DISCRÉTION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AU NIVEAU DU CHEMIN DE VALÈS.....	6
IX – CONVENTION AVEC LE SMEG POUR LA MISE EN DISCRÉTION DU RÉSEAU D’ÉCLAIRAGE PUBLIC AU NIVEAU DU CHEMIN DE VALÈS.....	6
X – CONVENTION AVEC LE SMEG POUR LA MISE EN DISCRÉTION DU RÉSEAU TÉLÉCOM AU NIVEAU DU CHEMIN DE VALÈS.....	7
XI – DÉBAT D’ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L’EXERCICE 2022	7
XII – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022 POUR LA RÉFECTION DES TOITURES DE L’ÉCOLE JOLIOT CURIE – 2ÈME TRANCHE	7
XIII – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2021 POUR LA RÉALISATION D’UN CHEMINEMENT DOUX (TRANCHE 2) AUX ABORDS DU LYCÉE JACQUES PRÉVERT	8
XIV – DEMANDE D’UN FONDS DE CONCOURS AUPRÈS D’ALÈS AGGLOMÉRATION POUR LE PROJET D’AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE DE LA CAVE COOPÉRATIVE	9
XV – FIXATION DU COÛT DE RÉFÉRENCE CONCERNANT LE PERSONNEL POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS EN RÉGIE	10

XVI – ACQUISITION D’UNE PARCELLE DE TERRAIN EN VUE DE RÉALISER L’AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR ROUTE DE MONTÈZE-CHEMIN DU CLAPIER	11
XVII– PRISE EN CHARGE DES VOIES ET RÉSEAUX DIVERS DU LOTISSEMENT DU MAS DES VIGNES	11
XVIII – ZAC DE VALÈS - COMPTE RENDU ANNUEL AU CONCÉDANT POUR L’ANNÉE 2021	12
XIX – CADEAU DE DÉPART À LA RETRAITE POUR UN AGENT COMMUNAL	12
QUESTIONS DIVERSES.....	12

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s’est réuni en séance ordinaire le Jeudi 27 Janvier 2022 à 20H30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. BARBUSSE Cathy - BENEZET Jean-Charles – BENKEMOUN David - CAIZERGUES Marie - DATO Élisabeth – FONTBONNE Céline - FOSSET Odile - FRANCES Henri GALIANO Catherine – GUILLOT Lucie - LAMSSALAK Arbdebrani – MALAVELLE William – MARTRE Valérie - MEYNIER Jérôme - MONIER Rudy - MONTIGNY André – PASINETTI Josette - POPOFF Thierry – POUECH Serge - PULICANI Nicole - ROUX Jean-Pierre - ROUX Marie-Christine - SOUCHE Christel - THIBONNIER Nathalie – THOMAS Grégory – VAUTHIER Brigitte

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. LASCH Christian (Procuration à Mme BARBUSSE Cathy) – M. MATHIEU Pascal (Procuration à Mme THIBONNIER Nathalie) – Mme ZIMMERMANN Blandine (Procuration à Mme ROUX Marie-Christine)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MONIER Rudy

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il adresse ses vœux chaleureux à tous les Conseillers, à leur famille, à toutes les personnes qui sont présentes ce soir dans la salle et à tous les Saint Christolens.

Après avoir énoncé les procurations données par les Conseillers Municipaux empêchés d’assister à la séance, il évoque la situation sanitaire liée à l’épidémie de COVID_19 dont les dispositions restent identiques depuis la fin du mois de Décembre 2021. Un relâchement des contraintes s’annonce pour le 02/02/2022, date à laquelle le masque ne sera plus obligatoire en extérieur. A noter également qu’à compter du 15/02/2022, les discothèques ouvriront à nouveau.

Monsieur le Maire souhaite présenter la personne qui a été recrutée sur le poste annoncé en création lors du dernier Conseil Municipal, celui de Directeur de Cabinet. Il s’agit de Matthieu RODRIGUEZ, présent ce soir. Sa mission principale sera consacrée au suivi du Projet de Territoire avec un rôle d’accompagnement ou de ‘Relais terrain’ auprès des services.

Monsieur le Maire propose ensuite de passer à l’approbation du compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 21 Décembre 2021.

Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du Mardi 21 Décembre 2021

Aucune remarque n’étant émise, le compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 21 Décembre 2021 est approuvé à l’unanimité (29 voix “Pour”).

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil. A la date de rédaction de la présente note de synthèse, la liste des décisions prises est la suivante :

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2022-001	Marché pour l'acquisition, la livraison et l'installation d'un sanitaire public à entretien automatique passé avec la société MPS Toilettes Automatiques Réalisation de la tranche optionnelle n° 2 (Maintenance de la sanisette n°2 avenue du Château)	Montant : 1 850 € HT (2 220 € TTC) Durée : 4 ans (un an renouvelable 3 fois) <i>(Décision annulée – Cf DEC2022-003)</i>
DEC2022-002	Location d'un logement communal Joliot Curie	Montant du loyer mensuel : 440 € Début de la location : 1 ^{er} février 2022 – Durée 6 ans.
DEC2022-003	Marché pour l'acquisition, la livraison et l'installation d'un sanitaire public à entretien automatique passé avec la société MPS Toilettes Automatiques Réalisation de la tranche optionnelle n° 2 (Maintenance des sanisettes du Parking Mercier et de l'Avenue du Château)	Montant : 1 850 € HT (2 220 € TTC) Durée : 4 ans (un an renouvelable 3 fois) pour chaque sanisette

II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire fait le point sur le travail des commissions municipales qui se sont réunies depuis le dernier Conseil Municipal. Le compte rendu de chaque commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

- Commission Sport et Loisirs (réunion du 18 janvier 2021),
- Commission des Finances (réunion du 19 janvier 2022),
- Commission Environnement et Cadre de Vie (réunion du 20 janvier 2022),
- Commission des Travaux et de la Voirie (réunion du 21 janvier 2021).

III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire aborde les affaires communautaires en évoquant les sujets qui ont été traités au niveau d'Alès Agglomération.

Comité des Maires du 11/01/2022 : Gestion des déchets et apport de solutions pour la gestion des encombrants et des déchèteries.

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance/(CISPD) ALES AGGLOMERATION : diagnostic, synthèse et préconisations.

IV – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE D'ALÈS AGGLOMERATION

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Christol Lez Alès adhère depuis plusieurs années au Système d'Information Géographique (SIG) déployé par la communauté d'Alès Agglomération. Celle-ci a proposé un projet de convention qui acte de nouvelles prestations pour les communes membres.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix "Pour"), APPROUVE la nouvelle convention d'adhésion au système d'information géographique d'Alès Agglomération et autorise le Maire à intervenir à la signature de celle-ci ainsi qu'à celle de l'ensemble des conventions relatives au service commun SIG ou tout acte afférent en cours ou à venir.

V – CONVENTION AVEC LE SMEG POUR LA MISE EN DISCRETION DU RESEAU ELECTRIQUE AU NIVEAU DU CARREFOUR ROUTE DE LEZAN-CAVE COOPERATIVE

Monsieur le Maire expose la proposition du SMEG (Syndicat Mixte d'Électrification du Gard) concernant la mise en discrétion des réseaux secs au Carrefour Route de Lézan/Cave coopérative (D910A), comprenant aussi le Chemin de la Cave, dans le cadre de l'aménagement d'un rond-point (D910A et D24) sous maîtrise d'ouvrage déléguée, entre le département et la commune.

Le projet se situe sur des routes départementales en zone d'agglomération ainsi que sur la voie communale correspondant au chemin de la Cave.

Les travaux projetés sur le réseau basse tension comprendront l'effacement des réseaux secs sur 360 ml environ, la reprise des réseaux aériens existants, la pose de coffrets et la reprise des branchements existants, la dépose des réseaux aériens sur 340 ml (mètres linaires) environ dont 100 ml environ de fils nus.

Le coût estimatif de ce projet s'élève à 115 046,74 € HT, soit 138 056,09 € TTC. Pour sa part, la commune s'engage à verser une participation financière qui s'élèvera approximativement à 40 270,00 € (dont 5 752,34 € de participation aux frais d'investissement).

Par ailleurs, elle s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 1 212,56 € TTC dans le cas où elle abandonnerait le projet à sa demande.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité (29 voix "Pour") la convention pour la mise en discrétion du réseau électrique, Carrefour Route de Lézan/Cave Coopérative et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le SMEG.

VI – CONVENTION AVEC LE SMEG POUR LA MISE EN DISCRÉTION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU NIVEAU DU CARREFOUR ROUTE DE LÉZAN-CAVE COOPÉRATIVE

Dans le cadre de travaux coordonnés avec l'opération exposée précédemment, Monsieur le Maire fait part du souhait de la commune de revoir le système d'éclairage public installé sur ce carrefour. Les travaux projetés consisteront en la mise en œuvre d'un réseau d'éclairage public sur 300 ml avec la pose de 6 candélabres équipés de lanternes à LED identiques à celles existantes sur la commune.

Le montant de cette opération est estimé à 32 603,50 € HT, soit 39 124,20 € TTC. La participation financière de la commune s'élèvera approximativement à 40 750,00 € (dont 1 630,18 € de participation aux frais d'investissement). Potentiellement, la commune pourrait bénéficier d'une subvention du SMEG à hauteur de 6 520,70 € pour cette opération. Comme précédemment, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 381,53 € TTC dans le cas où elle abandonnerait le projet à sa demande.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité (29 voix "Pour") le projet de convention à passer avec le SMEG pour la mise en discrétion du réseau d'éclairage public, Carrefour Route de Lézan/Cave Coopérative et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VII – CONVENTION AVEC LE SMEG POUR LA MISE EN DISCRÉTION DU RÉSEAU TÉLÉCOM AU NIVEAU DU CARREFOUR ROUTE DE LÉZAN-CAVE COOPÉRATIVE

Enfin, la commune profitera également de la réalisation des deux opérations précédemment exposées pour mettre en discrétion le réseau de télécommunication présent au niveau du carrefour. Techniquement, l'opération consistera à mettre en œuvre un réseau souterrain télécom équipé de chambres de tirage sur 50 ml environ avec la reprise des branchements existants.

Le montant de cette opération est estimé à 6 874,50 € HT soit 8 249,40 € TTC. La participation financière de la commune s'élèvera approximativement à 8 590,00 € (dont 343,73 € de participation aux frais d'investissement). Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 136,91 € TTC dans le cas où elle abandonnerait le projet à sa demande.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité (29 voix "Pour") la convention pour la mise en discrétion du réseau télécom, Carrefour Route de Lézan/Cave Coopérative et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le SMEG.

VIII – CONVENTION AVEC LE SMEG POUR LA MISE EN DISCRÉTION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AU NIVEAU DU CHEMIN DE VALÈS

Monsieur le Maire indique que la commune a sollicité le SMEG (Syndicat Mixte d'Électrification du Gard) pour la mise en discrétion des réseaux secs au niveau du chemin de Valès, situé à proximité de la ZAC de Valès.

Les travaux projetés sur le réseau basse tension comprendront l'effacement des réseaux secs et la reprise des réseaux aériens existants, la pose de coffrets et la reprise des branchements existants, la dépose des réseaux aériens existants.

Le coût estimatif de ce projet s'élève à 85 000,00 € HT, soit 102 000,00 € TTC. Pour sa part, la commune s'engage à verser une participation financière qui s'élèvera approximativement à 29 750,00 € (dont 4 250,00 € de participation aux frais d'investissement). Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 850,00 € TTC dans le cas où elle abandonnerait le projet à sa demande.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité (29 voix "Pour") la convention pour la mise en discrétion du réseau électrique, Chemin de Valès, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le SMEG.

IX – CONVENTION AVEC LE SMEG POUR LA MISE EN DISCRÉTION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU NIVEAU DU CHEMIN DE VALÈS

Dans le cadre des travaux coordonnés avec l'opération exposée précédemment, la commune envisage également de revoir le système d'éclairage public installé sur ce chemin.

Le montant de cette opération est estimé à 13 000,00 € HT, soit 15 600 € TTC. La participation financière de la commune s'élèvera approximativement à 16 250,00 € (dont 650,00 € de participation aux frais d'investissement). Potentiellement, la commune pourrait bénéficier d'une subvention du SMEG à hauteur de 2 600,00 € pour cette opération. Comme précédemment, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 208,00 € TTC dans le cas où elle abandonnerait le projet à sa demande.

Le Conseil municipal est sollicité pour l'approbation de ce projet et l'autorisation à donner au Maire afin de signer tous les documents en lien avec ledit projet.

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité (29 voix "Pour") la convention pour la mise en discrétion du réseau d'éclairage public, Chemin de Valès, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le SMEG.

X – CONVENTION AVEC LE SMEG POUR LA MISE EN DISCRÉTION DU RÉSEAU TÉLÉCOM AU NIVEAU DU CHEMIN DE VALÈS

La commune profitera également de la réalisation des deux opérations précédemment exposées pour mettre en discrétion le réseau de télécommunication présent au niveau de ce chemin. Techniquement, l'opération consistera à mettre en œuvre un réseau souterrain télécom équipé de chambres de tirage avec la reprise des branchements existants.

Le montant de cette opération est estimé à 23 000,00 € HT, soit 27 600,00 € TTC. La participation financière de la commune s'élèvera approximativement à 28 750,00 €, c'est-à-dire 27 600,00 € auquel s'ajoute une participation aux frais d'investissement de 1 150,00 €.

Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 207,00 € TTC dans le cas où elle abandonnerait le projet à sa demande.

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité (29 voix "Pour") la convention pour la mise en discrétion du réseau télécom, Chemin de Valès, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le SMEG.

XI – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2022

Prévu par la loi, ce débat d'orientation générale intervient dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif et concerne les grands axes d'orientation du budget à venir (investissement, fiscalité locale, ...).

Il repose également sur les données financières communiquées par les services de l'État (réformes fiscales, dotations, ...) au jour de la séance du Conseil ainsi que sur la prise en compte du contexte économique et social du moment. A noter que depuis la loi NOTRe, du 07 août 2015, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L2312-1 modifié, l'établissement et la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) qui intègre également les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il sera pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Les éléments financiers relatifs à la préparation de ce débat et notamment pour la préparation du rapport sur les orientations budgétaires ont été examinés en commission des finances le 19 janvier 2022.

Le Conseil Municipal PREND ACTE, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice budgétaire 2022 durant la présente séance du Conseil.

XII – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022 POUR LA RÉFECTION DES TOITURES DE L'ÉCOLE JOLIOT CURIE – 2ÈME TRANCHE

En date du 31 décembre 2021, les services de la Préfecture du Gard ont informé les communes des modifications apportées au niveau de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2022, notamment au niveau des catégories d'opérations subventionnables par l'Etat.

En regard des catégories d'opérations éligibles à ce dispositif, il est proposé au Conseil de soumettre aux services de l'Etat le dossier correspondant à la réfection d'une partie de la toiture de l'école Joliot Curie (2ème tranche).

Les éléments techniques recueillis pour ce projet permettent d'établir un coût prévisionnel des travaux à hauteur de 64 694,94 euros H.T (soit 77 633,93 € TTC). Le montant de la subvention sollicitée auprès de l'Etat pourrait représenter 40 % du montant HT de l'opération, soit 25 878,00 €.

Le plan de financement de cette opération est constitué de la manière suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de réfection des toitures de la partie maternelle de Joliot Curie (2ème tranche)	64 694,94 €	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (Etat) 40 %	25 878,00 €
		Commune (autofinancement) 60 %	38 816,94 €
TOTAL	64 694,94 €		64 694,94 €

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix "Pour"), APPROUVE le plan de financement de cette opération et DECIDE de solliciter auprès de l'Etat l'aide financière maximale pouvant être obtenue en matière de subvention d'investissement.

XIII – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2021 POUR LA RÉALISATION D'UN CHEMINEMENT DOUX (TRANCHE 2) AUX ABORDS DU LYCÉE JACQUES PRÉVERT

La commune souhaite déposer auprès du Conseil départemental un dossier de demande de subvention au titre du produit des amendes de police concernant une nouvelle opération de création et de sécurisation d'un cheminement piéton aux abords du Lycée Prévert situé au niveau de la Route de Montèze. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la ville, et a pour but principal d'améliorer et de sécuriser les déplacements vers les équipements publics, notamment le Lycée Jacques Prévert.

Cette deuxième tranche de travaux aux abords du Lycée concerne la zone allant du carrefour giratoire du Lycée Jacques Prévert jusqu'à l'aménagement existant du supermarché Lidl.

Cette opération est estimée à 75 394,00 € H.T, soit 90 472,80 € TTC et peut être réalisée sur la base du plan de financement exposé ci-après :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	68 540,00 €	Amendes de Police 2021 (Conseil Départemental) – 30 %	22 618,20 €
Maîtrise d'œuvre et frais annexes	6 854,00 €	Commune – 70 % (Autofinancement)	52 775,80 €
TOTAL	75 394,00 €		75 394,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix "Pour"), APPROUVE le plan de financement de cette opération et DECIDE de solliciter auprès du Conseil Départemental l'aide financière maximale pouvant être obtenue au titre de la répartition du produit des amendes de police.

XIV – DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRÈS D'ALÈS AGGLOMÉRATION POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE DE LA CAVE COOPÉRATIVE

Dans le cadre de l'opération de création du carrefour giratoire de la Cave coopérative, la commune entend solliciter la communauté d'Alès Agglomération pour l'obtention d'un fonds de concours au titre de l'année 2022.

Pour rappel, la commune avait bénéficié en 2021 d'une enveloppe de fonds de concours de 83 311 €. Elle a utilisé une partie de cette enveloppe (75 579 €) pour financer le projet relatif à l'aménagement du Chemin des Perdrix. Il lui reste donc un solde de 7 732 € sur 2021 qu'elle peut rajouter à l'enveloppe qui sera votée prochainement par Alès Agglomération dans le cadre de son budget primitif 2022.

À ce jour, le montant de l'enveloppe du fonds de concours 2022 pour Saint Christol Lez Alès n'est pas connue mais il sera au moins égal à celui de l'an dernier.

Dans cette hypothèse, cela donnerait le tableau de financement ci-après pour l'opération de réalisation du giratoire de la Cave coopérative :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Travaux voirie et réseaux pluviaux	304 622,00 €	Département - Contrat territorial	119 872,00 €
		Département - Contrat territorial - volet eau pluvial	21 681,25 €
		Fonds de concours Alès Agglo	91 043,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre et imprévus (10 %)	30 462,20 €	Commune – Autofinancement (30,6 %)	102 487,95 €
TOTAL	335 084,20 €	TOTAL	335 084,20 €

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix "Pour") APPROUVE le plan de financement retenu pour cette opération et DECIDE de solliciter auprès d'Alès Agglomération l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 91 043,00 € au titre de l'exercice 2022.

XV – FIXATION DU COÛT DE RÉFÉRENCE CONCERNANT LE PERSONNEL POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS EN RÉGIE

Dans le cadre de leurs interventions, les employés des services techniques municipaux accomplissent des travaux qualifiés de travaux réalisés en régie.

Ils mettent en œuvre des moyens matériels et humains (outillage ou fournitures acquis ou loués) qui sont comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges que la commune a supporté au cours de l'année et ayant un caractère de travaux d'investissement.

Il en résulte une opération d'ordre comptable permettant de valoriser ces travaux en section d'investissement et de percevoir le FCTVA sur l'ensemble des travaux exception faite des frais de personnel.

Afin d'assurer cette comptabilisation, il convient de procéder à la fixation du taux moyen horaire des agents intervenant dans le cadre de ces travaux en régie.

Il est proposé au Conseil de fixer, pour 2022, le coût horaire moyen pour les agents intervenant sur le pôle technique comme suit :

SERVICES TECHNIQUES		
Grade	Effectif	Coût horaire moyen (base 2021)
Adjoint administratif ppal 2ème classe	1	21,48
Adjoint technique	7	20,52
Adjoint technique principal 2ème classe	8	21,61
Adjoint technique principal 1ère classe	2	26,00
Agent de maitrise	5	25,05
Agent de maitrise principal	3	27,92
Attaché	1	29,08
Technicien	1	23,60
Technicien principal 1ère classe	1	28,36
Coût horaire moyen		23,46

(NB : pour mémoire le coût horaire moyen était de 23,15 euros en 2021).

Le Conseil municipal est amené à approuver ce nouveau coût moyen horaire pour 2022.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix "Pour") DECIDE de fixer le coût horaire moyen de la main-d'œuvre communale à 23,46 € au 1^{er} janvier 2022.

XVI – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EN VUE DE RÉALISER L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR ROUTE DE MONTÈZE-CHEMIN DU CLAPIER

La commune est en mesure de pouvoir récupérer, à l'euro symbolique, une parcelle de terrain de 100 m², en cours de numérotation. Celle-ci est issue de la division de la parcelle BM 129 d'une surface initiale de 2 668 m², située 2671 Route de Montèze. Elle appartient aux propriétaires en indivision Isabelle PELLÉ et Éric UNTERREINER.

Située au niveau du carrefour Route de Montèze/Chemin du Clapier cette parcelle peut contribuer à la création d'un aménagement sécurisé pour la circulation des automobilistes et des piétons.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, DECIDE d'acquérir auprès des propriétaires en indivision, Mme Isabelle PELLÉ et M. Éric UNTERREINER, à l'euro symbolique, une bande de terrain d'une surface de 100 m² extraite de la parcelle de terrain cadastrée BM 129 et AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique qui sera dressé auprès de l'étude de Maître Chloé SAUNIER, notaire à Alès.

XVII– PRISE EN CHARGE DES VOIES ET RÉSEAUX DIVERS DU LOTISSEMENT DU MAS DES VIGNES

En date du 08 janvier 2022, l'association syndicale libre du lotissement le Mas des Vignes, a sollicité auprès de la commune la rétrocession des voies et réseaux divers du lotissement.

Ce lotissement qui intègre la voie privée de la rue des Roses a fait l'objet d'un contrôle des réseaux par les services techniques municipaux. Le rapport de contrôle établi en date du 18 janvier 2022 a donné un avis favorable pour la récupération de la voie de desserte et desdits réseaux.

En conséquence, il est proposé que la commune prenne en charge la gestion des réseaux du lotissement et fasse l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles de terrain constituant l'assise de la rue des Roses et figurant dans le tableau ci-après :

Références cadastrales	Superficie
CE n° 184	368 m ²
CE n° 189	1 679 m ²
Total	2 047 m²

Il est précisé que parmi les parcelles constituant le lotissement, la parcelle cadastrée CE 191 ne sera pas reprise (bassin de rétention).

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE d'acquérir, à l'euro symbolique, les parcelles de terrain sises au niveau du lotissement du Mas des Vignes représentant une surface totale de 2 047 m²,**
- **DECIDE d'intégrer lesdites parcelles dans le domaine public de la voirie communale,**
- **PRECISE que la parcelle cadastrée CE 191 ne sera pas reprise par la commune (bassin de rétention),**
- **Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte en la forme administrative afin d'officialiser la rétrocession desdites parcelles à la commune.**

XVIII – ZAC DE VALÈS - COMPTE RENDU ANNUEL AU CONCÉDANT POUR L'ANNÉE 2021

Conformément à l'article XV du titre 8 du traité de concession passé entre la commune et la SAS BAMA, le 14 janvier 2009, le concessionnaire (SAS BAMA) est amené à produire auprès de la commune concédante un Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, PREND ACTE du compte rendu annuel à la collectivité locale pour l'année 2021 concernant l'opération de la « ZAC de Valès » concédé à la société BAMAS SAS.

XIX – CADEAU DE DÉPART À LA RETRAITE POUR UN AGENT COMMUNAL

Il est proposé au Conseil municipal de voter l'attribution d'un cadeau d'une valeur de 305,00 € pour le départ à la retraite d'un agent communal, Mme Josiane DJEMANI, au 1^{er} Février 2022.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'allouer une somme de 305,00 €, pour le cadeau de départ à la retraite de Madame Josiane DJEMANI.

QUESTIONS DIVERSES

Informations :

- ✓ **Spectacle du 11/02/2022** : la pièce de théâtre "100 mètres Papillon" le 11/02/2022, à la Maison Pour tous.
- ✓ **Etoile de Bessèges** : Départ de Saint Christol le 03/02/2022.
- ✓ **Salon des Arts** les 5 et 6 Février 2022 à la Maison Pour Tous.
- ✓ **Concert de François Lys** (récital lyrique), le 27/02/2022 à la Maison Pour Tous.
- ✓ **Conseil Municipal** : prochaine réunion fin février/début mars.
- ✓ **Demande de précisions** concernant un terrain grillagé en Prairie pour empêcher les promeneurs de passer.
- ✓ **Voiture incendiée** Chemin des Pensions.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H40.